

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

23 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION

01/07/2024

DATE D'AFFICHAGE

01/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Joël HUCLEUX
Laure DESENDER	Hervé LEVEAU	Josiane DELOFFE
Jean-Claude ROLAND	Alain GILLES	Gérard FOUCARD
Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE	Jérôme HUCLEUX
Jérôme LECOEUR		

ABSENT NON EXCUSÉ : 0.

ABSENTS EXCUSÉS :

Maryse FLANDRE
Nathalie FERRAND
Laurent PLACE
Sandrine SOUCHET
Jennifer VERTHY

Martine CAYRE	donne pouvoir à	William BOUS
Marylène DELATRE	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Hélène TELLIER	donne pouvoir à	Jean-Claude ROLAND

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Sylvie LEFEBVRE et Jean-Paul SOULEZ

ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 MAI 2024 :

Aucune observation.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **Avenant marché de travaux de l'église**
- **Conventions d'objectif et de financement avec la CAF**
- **Offre du bureau d'études ISR concernant l'étude de circulation.**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

1. TICKETS PISCINE

Monsieur le Maire rappelle l'opération du ticket communal qui permet à chaque enfant formion de bénéficier de 3 entrées gratuites par semaine en juillet et août aux piscines Océane et Atlantis.

La CCPV propose de renouveler l'opération en 2024 et comptabilisera en septembre les tickets reçus par les enfants et émettra un titre de recettes à la commune.

Prix du ticket :

En 2023 :

1 € (de 4 à 16 ans)

2 € (de 16 à 20 ans)

Monsieur le Maire rappelle que les enfants perturbateurs seront sanctionnés, voire exclus des piscines.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs 2023 pour 2024 et retient l'âge limite de 18 ans pour les bénéficiaires, proposition acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. MISE AU POINT MARCHÉ CANTINE

Monsieur le Maire propose de signer une mise au point du marché d'approvisionnement des denrées alimentaires brutes nécessaires à la confection des repas de la cantine municipale de Formerie avec missions de conseil.

Cette mise au point concerne la modification de l'article 7.10 du règlement de consultation et de l'article 1.1 du CCTP : le prestataire s'engage à favoriser l'approvisionnement local dans ses achats.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte :

- les termes de l'avenant (**annexe 1**)
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

3. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ GRDF 2023

Monsieur le Maire informe les élus que GRDF a adressé son rapport d'activités 2023 ([annexe 2](#)).
A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de GRDF.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

Monsieur le Maire informe les élus que le Syndicat Mixte du Département de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023 ([annexe 3](#)).
A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de SMDO.

5. RAPPORT ANNUEL 2023 ADTO

Monsieur le Maire informe les élus que l'ADTO a adressé son rapport d'activités 2023 ([annexe 4](#)).
A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2023 de l'ADTO.

6. CONFIRMATION RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail, particulièrement ses articles 18 à 21,

Vu le décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des compétences et une qualification et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration,

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur par lequel celui-ci s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle méthodique et complète qui lui permettra d'obtenir une qualification professionnelle,

Considérant que l'apprenti s'engage pour sa part à travailler pour cet employeur, à suivre une formation en centre de formation d'apprentis (CFA) et à se présenter aux épreuves du diplôme ou du titre prévu par le contrat,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour l'apprenti accueilli que pour les services accueillants,

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 6 juin 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un apprenti
- à conclure à compter du 30/08/2024 au 03/07/2026 le contrat d'apprentissage pour un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (**annexe 5**)
- à inscrire les crédits nécessaires au budget
- à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis (CFA).

Prise en charge de la formation par le CNFPT : 10500 €

Coût mensuel : 27 % du SMIC soit 477.07 € brut mensuel

7. DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire, après avoir consulté en date du 22 juillet 2024 la CCPV dont il est membre, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 5 juillet au 20 juillet 2024 sur le site de la commune.

(Si certaines zones sont situées sur des aires protégées définies à l'article L. 110-4 du Code de

Les plans des zones concernées sont joints à la présente délibération (**annexe 6**).

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Préfète référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de l'Oise, via la CCPV.

8. AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'OISE POUR LA PMI

Une convention est actuellement en cours entre le département et la mairie de Formerie pour que la PMI effectue une fois par mois une consultation médicale dans les locaux de la maison médicale de votre ville.

Madame BACCON, infirmière de PMI du secteur, désirerait mettre en place une permanence de puériculture dans ce même local, à destination des parents et des enfants de 0 à 6 ans. Ceci permettrait aux administrés de la commune et des communes environnantes de se déplacer plus facilement pour un service de proximité, qui à ce jour n'est proposé qu'à Grandvilliers au plus proche.

Pour cela, il faudrait que ladite convention soit modifiée afin d'y ajouter sous la phrase « consultations médicales à raison d'une demi-journée par mois », la phrase « permanences de puériculture à raison d'une demi-journée par mois ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de l'avenant (**annexe 7**)
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

9. EXONÉRATIONS FISCALES EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION (FRR)

Par courrier en date du 26 juin 2024, Madame la Préfète nous a informés que la commune était intégrée depuis le 1^{er} juillet 2024 en zone « France Ruralité Revitalisation ».

Ce nouveau zonage a pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux en apportant un soutien aux entreprises mais également aux professions libérales qui souhaitent s'implanter sur la commune par le biais d'exonérations.

Monsieur le Maire propose de ne pas délibérer à ce sujet pour le moment et d'étudier avec la CCPV ce sujet.

10. TARIF REMBOURSEMENT REPAS DES AINÉS

Le repas des aînés fait l'objet d'une consultation chaque année.

Le prix du repas n'étant donc pas défini à l'avance, il est nécessaire de délibérer chaque année.

En effet, le repas est offert aux plus de 65 ans. Les accompagnants paient le prix du repas.

Pour percevoir les chèques, il est nécessaire de délibérer sur le prix à réclamer aux accompagnants.

Proposition : 30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce tarif.

11. AVENANT MARCHE DE TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Suite aux différentes réunions de chantier, des travaux supplémentaires sont à réaliser pour un montant HT de 64 290. 70 € :

Il s'agit de la restauration des enduits intérieurs de l'abside instable, comprenant la restauration des deux cheminées instables sur le transept sud et nord de l'église.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de l'avenant (**annexe 8**)
- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur le Maire précise que la société TERH nous a invités à visiter la carrière située à VERNON le 19 juillet 2024, visite qui était très instructive.

Fin août ou début septembre, une visite sera également organisée pour découvrir les travaux sur les vitraux avec NORMANDIE VITRAIL.

12. CONVENTIONS D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF

La Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 (Cog) prévoit que la branche Famille déploie rapidement des nouvelles mesures de soutien aux équipements et services à destination des familles.

Ces évolutions règlementaires et financières concernent d'une part, les offres de service nouvelles qu'il appartient aux Caf de développer, d'autre part, des revalorisations au bénéfice d'une activité déjà existante dans une optique de soutien renforcé et de pérennisation. Ce dernier cas de figure concerne une offre existante et fait l'objet d'un conventionnement entre le gestionnaire et la Caf.

Afin d'éviter de vous faire signer des avenants à chaque nouveauté, la Cnaf a prévu des modalités de mise en œuvre simplifiée, à savoir :

- l'envoi d'une convention qui reprend l'ensemble des nouvelles mesures qui vont être mises en place sur la période de la COG
- l'envoi d'un addendum mentionnant les modalités de calcul de la subvention PSO et bonus associés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte les termes des conventions (Péri et extrascolaire) (**annexe 9**)
- autorise Monsieur le Maire à les signer.

13. OFFRE DU BUREAU D'ETUDES ISR CONCERNANT L'ETUDE DE CIRCULATION

Monsieur le Maire a mandaté l'ADTO pour faire réaliser une étude de circulation sur la commune. Le bureau d'études ISR propose un devis à 9 550 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que Monsieur le Maire signe ce devis, indispensable si la commune veut aménager les entrées de ville pour les sécuriser.

Jérôme LECOEUR demande si Boutavent La Grange est inclus dans cette étude.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pris pour le moment que les axes principaux de Formerie.

Sylvie LEFEBVRE demande s'il y a beaucoup d'accidents sur la commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'un accident corporel est à déplorer en 2023, le reste concerne des accidents matériels dus en majorité à des refus de priorité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Remerciements pour la subvention allouée :**

- Ecole de Judo
- Ensemble à la Campagne
- Amicale du Personnel
- Emion

- **Don de sang du 17/07/2024 :** 33 prélevés

- **DETR :** pas accordée pour le dossier concernant la création d'une salle climatisée pour les personnes vulnérables.

- **Accord de subvention du Département pour le remplacement de 56 lanternes LED avec le SE60 soit 17 340 €, rue d'Amiens, rue de Beauvais, rue Aristide Briand et route de Gaillefontaine.**

- **CNI / PASSEPORTS :**

La commune a été retenue par la Préfecture pour délivrer les cartes d'identité et les passeports. Nous attendons les habilitations des agents ainsi que la formation.

Nous espérons que le système sera opérationnel en septembre.

- **Recrutement personnel aux services techniques :**
Monsieur le Maire informe les élus qu'il a de grandes difficultés pour recruter un agent aux espaces verts.
- **Fête des Fanfares :** le 6 octobre 2024.
- **Remerciements :** Monsieur le Maire remercie Christelle PLE pour avoir accompagnée les enfants du centre OASIS à la sortie à la Mer de Sable.
- **Dates préparation char :** 3 et 10 août de 9h à 13h. Barbecue le 10 août.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Claude ROLAND Demande pourquoi il n'a pas été invité à la réunion organisée par le Comité des Fêtes pour le choix du char de la ville de Formerie.
Monsieur le Maire lui répond qu'en réunion de conseil, il a été décidé que ce serait Gérard Foucard qui s'en chargerait et il ne voit aucun inconvénient à ce qu'il l'accompagne lors du choix.
- Jérôme LECOEUR Remercie Joël HUCLEUX, les services techniques, la commune pour le prêt de matériel pour la kermesse de l'ESF.
Monsieur le Maire informe les élus que Jérôme LECOEUR est le nouveau trésorier de l'ESF.
- Sylvie LEFEBVRE Signale que l'entreprise TERH nous a très bien accueillie lors de la visite de la carrière et propose que la commune lui envoie une lettre de remerciements.
Monsieur le Maire est tout à fait d'accord et précise qu'une visite sera organisée pour les travaux sur les vitraux.
- Gérard FOUCARD Demande l'état d'avancement de la végétalisation du mur de la chaufferie à la piscine.
Monsieur le Maire lui précise que les plantations ont été réalisées et qu'il faut attendre pour constater leurs évolutions.
Monsieur le Maire lui précise que le système de réseau de chaleur a été interrompu car de la fumée noire sortait. Ce serait lié à la consommation réduite d'eau pendant les vacances. La société CRAM est sur le problème.
- Jean-Claude ROLAND Signale que les haies au 10 rue Roche doivent être taillées.
Monsieur le Maire précise que les tailles peuvent être faites à partir du 15 juillet. Et que pour les particuliers, il ne s'agit que de préconisations.
- Demande des informations complémentaires concernant le projet en cours de valorisation des commerces dans le centre-bourg avec Grandvilliers.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de faciliter la rencontre entre les différents acteurs du territoire et de participer à la dynamisation du centre-ville. FORMERIE compte 7 magasins vides.
Cette manifestation est financée par la Région à hauteur de 80 %, 10 % par la CCPV et 5 % pour chacune des 2 communes.
Elle aura lieu les 11 et 12 octobre 2024.
Deux jeunes sont déjà intéressées suite à l'organisation du marché fermier.
Un autre devrait s'implanter sur la commune en septembre.

Hervé LEVEAU

A remis à chaque élu l'invitation, le programme et l'affiche de la fête.

Séance terminée à 21h50.

PRÉNOMS	NOMS	QUALITÉS	Présent(e)s	Absent(e)s	Signatures
William	BOUS	Maire	X		
Jean-Paul	SOULEZ	1 ^{er} adjoint	X		
Martine	CAYRE	2 ^{ème} adjointe		X	
Joël	HUCLEUX	3 ^{ème} adjoint	X		
Laure	DESENDER	4 ^{ème} adjointe	X		
Hervé	LEVEAU	5 ^{ème} adjoint	X		
Josiane	DELOFFE	Conseillère municipale	X		
Jean-Claude	ROLAND	Conseiller municipal	X		
Alain	GILLES	Conseiller municipal	X		
Gérard	FOUCARD	Conseiller municipal	X		
Marylène	DELATRE	Conseillère municipale		X	
Maryse	FLANDRE	Conseillère municipale		X	
Sylvie	LEFEBVRE	Conseillère municipale	X		
Christelle	PLÉ	Conseillère municipale	X		
Nathalie	FERRAND	Conseillère municipale		X	
Hélène	TELLIER	Conseillère municipale		X	
Laurent	PLACE	Conseiller municipal		X	
Sandrine	SOUCHET	Conseillère municipale		X	
Jérôme	HUCLEUX	Conseiller municipal	X		
Jérôme	LECOEUR	Conseiller municipal	X		
Jennifer	VERTHY	Conseillère municipale		X	